



**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE
GUADELOUPE
(population : 373 911 habitants)**

Budget principal et budgets annexes de 2025

**Article L. 1612-5 du code général
des collectivités territoriales**

Premier avis

AVIS N° 2025-0054

SAISINE N° 25-001952-971 – L. 1612-5

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE

- VU, le code général des collectivités territoriales ;
- VU, le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et R. 243-3 ;
- VU, la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU, l'arrêté n° 2025-01 du 26 novembre 2024 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique et des chambres territoriales des comptes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU, la lettre en date du 24 juillet 2025, enregistrée au greffe de la chambre le 29 juillet 2025 par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe en application des dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
- VU, la lettre du 7 août 2025, reçue le même jour, par laquelle le président de la chambre a invité le président du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe à présenter ses observations ;

- VU, le rapport d'observations définitives n° 2025-0280 portant sur l'examen des comptes et de la gestion du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (compétence eau potable) ;
- VU, les réponses apportées par l'ordonnateur et le comptable, et l'ensemble des autres pièces du dossier ;
- VU, les conclusions du ministère public.

Après avoir entendu MM. Aloys DOMON et Hadi HABCHI, magistrats, en leur rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION

L'article L. 1612-5, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération. La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes. Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. ».*

Aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT : *« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».*

L'article L. 1612-20 du même code rend applicables ces dispositions aux établissements publics communs à des collectivités locales ou à leurs groupements, ainsi qu'aux autres établissements publics concernés. Le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), en tant qu'établissement public industriel et commercial (EPIC), entre dans ce champ d'application du CGCT.

Le budget consolidé du SMGEAG se compose :

- d'un budget principal ;
- de cinq budgets annexes :
 - « eau potable » (AEP), « assainissement collectif » (SPAC) et « assainissement non collectif » (SPANC), relevant du régime des services publics industriels et commerciaux (SPIC), dans le cadre défini par les articles L. 2224-7 à L. 2224-8 du CGCT ;
 - « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) et « défense extérieure contre l'incendie » (DECI), relevant du régime des services publics administratifs (SPA), dans le cadre défini respectivement par les articles L. 2226-1 et L. 2225-2 du CGCT.

Les six budgets primitifs de 2025 ont été votés en équilibre apparent par le comité syndical le 14 avril 2025. Toutefois, lors de la séance du comité syndical du 30 juin 2025, la prise en compte des résultats du compte administratif 2024 et d'un montant de provisions non minoré a eu pour conséquence de déséquilibrer les budgets AEP et SPAC.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-5 du CGCT. Par suite, il appartient à la chambre de vérifier que les budgets primitifs et les budgets supplémentaires ont été votés en équilibre réel, et à défaut, de proposer au SMGEAG les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

II. SUR L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le comité syndical le 30 juin 2025.

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et en recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser (RAR) au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget de 2025. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Les six budgets ont été adoptés initialement en équilibre le 14 avril 2025, mais cet équilibre résultait d'une comptabilisation minorée des provisions pour impayés :

- pour le budget « AEP », la provision n'avait été initialement fixée qu'à 20,14 % du chiffre d'affaires prévisionnel 2025 au lieu de 35 %, qui a finalement été adopté lors du vote d'un budget supplémentaire ;
- pour le budget « SPAC », elle n'avait été fixée qu'à 16,77 % au lieu de 35 %, également pris en compte dans ce vote.

Le 30 juin 2025, le comité syndical a délibéré sur les six budgets supplémentaires, afin de reporter les résultats et les RAR de l'exercice précédent et inscrire des opérations nouvelles

en fonctionnement et en investissement, dont certaines correspondent à des mises en sincérité des prévisions budgétaires :

- la comptabilisation en investissement de la dotation initiale du syndicat (16,25 M€) et de la subvention exceptionnelle de trésorerie (3 M€) émanant des membres du SMGEAG, conformément à la réglementation applicable aux SPIC ;
- l'intégration des dettes contractées par les établissements publics à coopération intercommunales (EPCI) relatives aux investissements réalisés pour l'exercice des compétences AEP et SPAC entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 ;
- les ajustements en sincérité des provisions des exercices 2024 et 2025 pour les budgets « AEP » et « SPAC » 2025.

Au terme de ces décisions budgétaires, les budgets « AEP » et « SPAC » présentent un déficit cumulé de 41 149 762,86 M€.

Tableau n°1 : déficit cumulé du SMGEAG (en euros)

		Budget consolidé après le vote du 30 juin 2025		
Budget	Section	Dépenses	Recettes	Total
Budget principal	Fonctionnement	31 822 151,39	31 822 151,39	0,00
	Investissement	1 145 409,44	1 145 409,44	0,00
	Total	32 967 560,83	32 967 560,83	0,00
Budget Eau	Fonctionnement	117 619 641,82	89 852 552,94	-27 767 088,88
	Investissement	62 899 797,98	60 843 930,05	-2 055 867,93
	Total	180 519 439,80	150 696 482,99	-29 822 956,81
Budget Assainissement	Fonctionnement	53 200 516,97	35 830 195,04	-17 370 321,93
	Investissement	38 500 221,08	44 543 736,96	6 043 515,88
	Total	91 700 738,05	80 373 932,00	-11 326 806,05
Budget SPANC	Fonctionnement	658 373,44	658 373,44	0,00
	Investissement	90 484,73	90 484,73	
	Total	748 858,17	748 858,17	0,00
Budget GEPU	Fonctionnement	6 799 572,11	6 799 572,11	
	Investissement	7 721 974,69	7 721 974,69	
	Total	14 521 546,80	14 521 546,80	
Budget DECI	Fonctionnement	1 095 954,57	1 095 954,57	
	Investissement	561 000,00	561 000,00	0,00
	Total	1 656 954,57	1 656 954,57	0,00
Résultat global		322 115 098,22	280 965 335,36	-41 149 762,86

Source : chambre régionale des comptes (CRC) de Guadeloupe, d'après les documents budgétaires du SMGEAG

II. A. Le budget principal 2025

II. A. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget 2025.

II. A. 2. La sincérité des restes à réaliser

Les RAR correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du CGCT :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice.

La section de fonctionnement comporte des RAR en recettes à hauteur de 62 151,39 euros et en dépenses pour un montant de 62 151,39 euros.

La section d'investissement ne comporte des RAR qu'en dépenses, d'un montant de 127 094,63 euros.

a. En recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement n'appellent pas d'observation.

b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 012 « *Charges de personnel, frais assimilés* » est augmenté de 72 725 euros pour tenir compte des majorations de cotisations de retraites non honorées pour les exercices 2023 et 2024 au titre de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Au total, les dépenses de fonctionnement corrigées s'élèvent à 32 701 032,43 euros au lieu de 32 628 307,43 euros.

c. En section d'investissement

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement n'appellent pas d'observation.

d. *Total des corrections*

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -72 725 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	32 566 156,04	62 151,39	32 628 307,43	72 725,00	32 701 032,43	72 725,00
Recettes	32 673 815,24	62 151,39	32 735 966,63	0,00	32 735 966,63	0,00
Résultat de l'exercice	107 659,20	0,00	107 659,20	-72 725,00	34 934,20	-72 725,00
résultat n-1	0,00		0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	107 659,20	0,00	107 659,20	-72 725,00	34 934,20	-72 725,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	431 780,46	127 094,63	558 875,09	0,00	558 875,09	0,00
Recettes	239 512,28	0,00	239 512,28	0,00	239 512,28	0,00
Résultat de l'exercice	-192 268,18	-127 094,63	-319 362,81	0,00	-319 362,81	0,00
résultat n-1	430 018,42		430 018,42	0,00	430 018,42	
Résultat cumulé	237 750,24	-127 094,63	110 655,61	0,00	110 655,61	0,00
Résultat global de clôture	345 409,44	-127 094,63	218 314,81	-72 725,00	145 589,81	-72 725,00

Source : CRC de Guadeloupe

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2024 du budget principal du SMGEAG est un excédent 145 489,81 euros au lieu de 218 314,81 euros.

II. A. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. *En recettes de fonctionnement*

Le SMGEAG a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 31 822 151,39 euros.

Le chapitre 70 « *Ventes de produits fabriqués, prestations* » est diminué de 281 917,08 euros compte tenu de la discordance entre le compte 70871 « *Remboursement des frais par la collectivité de rattachement* » avec le compte 6281 « *Remboursement de frais à la collectivité de rattachement* » des budgets « AEP », « SPAC » et « SPANC ».

La correction en sincérité (-281 917,08 euros) porte le montant des recettes nouvelles en fonctionnement à 31 540 234,31 euros au lieu de 31 822 151,39 euros.

b. *En dépenses de fonctionnement*

Le SMGEAG a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 31 822 151,39 euros.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* » est augmenté pour tenir compte des risques de contentieux en cours pour un montant de 65 267,45 euros.

En tenant compte des RAR, la correction en sincérité porte le montant des dépenses nouvelles en fonctionnement à 31 960 143,84 euros, au lieu de 31 822 151,39 euros.

c. En section d'investissement

La collectivité a arrêté les dépenses et recettes nouvelles d'investissement à 1 145 409,44 euros, y compris le résultat reporté. Elles n'appellent pas d'observation.

II. A. 4. d. Total des corrections

Le budget principal corrigé est en déséquilibre de -419 909,53 euros.

II. B. Le budget annexe « eau potable » (AEP)

II. B. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget annexe « AEP » 2025.

II. B. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses d'un montant de 2 878 583,70 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses d'un montant de 2 219 031,83 euros.

a. En recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 11 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 506 384,01 euros afin d'intégrer le solde de dette due à une société d'exploitation de l'eau, objet d'un mandatement d'office du préfet de Guadeloupe, non pris en compte par mandat ou en charge rattachée.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel, frais assimilés* » est augmenté de 39 106 euros pour tenir compte des majorations de cotisations de retraites non honorées pour les exercices 2023 et 2024 au titre de la CNRACL.

Le chapitre 014 « *Atténuations de produits* » est augmenté de 2 437 634,66 euros pour tenir compte du solde de dette due à l'office de l'eau de Guadeloupe, non comptabilisée au compte administratif.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* » est relevé de 11 429 000 euros afin de porter la provision pour impayés à son niveau estimée par le syndicat, au demeurant sous-évaluée par le comité syndical lors du vote du compte administratif, en raison d'une insuffisance de crédits disponibles.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, le montant des dépenses d'exploitation est augmenté de 14 412 124,67 euros.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 108 993 934,19 euros au lieu de 94 581 809,52 euros.

c. En recettes d'investissement

Les inscriptions en recettes d'investissement n'appellent pas d'observation.

Au total, les recettes d'exploitation s'élèvent à 47 722 428,51 euros y compris le résultat reporté de 20 381 356,96 euros.

d. En dépenses d'investissement

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est augmenté de 341 380,24 euros, correspondant à des montants dus par le SMGEAG pour les prestations exécutées par une société d'exploitation et de traitement de l'eau, dans le cadre de marchés de travaux.

Les dépenses d'investissement corrigées s'élèvent à 39 334 773,13 euros au lieu de 38 993 392,89 euros.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -14 753 504,91 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	91 703 225,82	2 878 583,70	94 581 809,52	14 412 124,67	108 993 934,19	14 412 124,67
Recettes	86 121 034,81	0,00	86 121 034,81	0,00	86 121 034,81	0,00
Résultat de l'exercice/solde	-5 582 191,01	-2 878 583,70	-8 460 774,71	-14 412 124,67	-22 872 899,38	-14 412 124,67
Résultat n-1	12 391 197,35		12 391 197,35	0,00	12 391 197,35	
Résultat cumulé	6 809 006,34	-2 878 583,70	3 930 422,64	-14 412 124,67	-10 481 702,03	-14 412 124,67
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	36 774 361,06	2 219 031,83	38 993 392,89	341 380,24	39 334 773,13	341 380,24
Recettes	27 341 071,55	0,00	27 341 071,55	0,00	27 341 071,55	0,00
Résultat de l'exercice/solde	-9 433 289,51	-2 219 031,83	-11 652 321,34	-341 380,24	-11 993 701,58	-341 380,24
Résultat n-1	20 381 356,96		20 381 356,96	0,00	20 381 356,96	
Résultat cumulé	10 948 067,45	-2 219 031,83	8 729 035,62	-341 380,24	8 387 655,38	-341 380,24
Résultat global de clôture	17 757 073,79	-5 097 615,53	12 659 458,26	-14 753 504,91	-2 094 046,65	-14 753 504,91

Source : CRC de Guadeloupe

II. B. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes d'exploitation

Le SMGEAG a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 89 852 552,94 euros, y compris le résultat reporté.

Le montant de la subvention de l'État fixée par le contrat d'accompagnement renforcé dit « *COROM* », pour l'année 2025 est d'un maximum de 18 M€, ventilé selon la clef de répartition définie par le SMGEAG pour les trois budgets annexes : AEP (69 %), SPAC (30 %), SPANC (1 %).

Il résulte ainsi de l'instruction conduite par la chambre que la subvention, au titre de ce contrat peut être estimée à 10 M€. Cette estimation est fondée sur le fait qu'elle est conditionnée à la production de livrables aux échéances prévues par un avenant annuel et à leur validation par le comité de suivi national (CSN), conditions non réalisées pleinement à ce jour. Elle pourra être ajustée par la chambre lors de son second avis. La chambre rappelle ainsi que le montant de cette subvention est indicatif : le plafond fixé constitue une potentialité et non une garantie d'attribution effective.

Par conséquent, en l'espèce, le chapitre 77 « *Produits spécifiques* » est diminué de 5 520 000 euros pour obtenir un montant de subvention égal à 6,9 M€.

Au total, les recettes d'exploitation corrigées s'élèvent à 84 332 552,94 euros au lieu de 89 852 552,94 euros.

b. En dépenses d'exploitation

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 117 619 641,82 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 500 000 euros afin de tenir compte du risque d'accroissement des dépenses externes de sous-traitance lié au non-renouvellement des intérimaires affectés jusqu'en 2024 à la lutte contre les déperditions d'eau.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 34 000 euros compte tenu de la situation budgétaire du syndicat :

- 4 000 euros au compte 6472 « *Versements aux comités d'entreprise* » ;
- 30 000 euros au compte 6474 « *Versements aux autres œuvres sociales* ».

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté au compte 6688 « *Autres charges financières* » de 191 804,80 euros pour intégrer les intérêts moratoires dus aux entreprises dans le cadre des mandatements d'office du préfet de Guadeloupe.

Le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est diminué de 11 429 000 euros en miroir de la correction en RAR, visant à relever la provision pour impayés au titre de l'année 2024.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est minoré de 45 957,60 euros, le déficit de la section d'exploitation ne permettant pas d'abonder la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'exploitation sont corrigées de -10 817 152,80 euros.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées, y compris RAR corrigés, s'élèvent à 121 214 613,69 euros.

c. En recettes d'investissement

Le syndicat mixte a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 60 843 930,05 euros, y compris le résultat reporté.

En miroir du montant inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 45 957,60 euros, compte tenu du déficit de la section d'exploitation.

Au total, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 60 797 972,45 euros.

d. En dépenses d'investissement

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 62 899 797,98 euros, y compris les RAR.

Afin de tenir compte du rythme d'avancement de la programmation pluriannuelle d'investissement, lequel dépend notamment de la réception effective des avances de subventions :

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 650 000 euros :

- 300 000 euros sur l'opération « *Morne-à-L'eau – surpresseur Espérance* » ;
- 350 000 euros sur l'opération « *Territoire Basse-Terre – Renouvellement de réseaux* ».

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » est diminué de 1 800 000 euros :

- 500 000 euros sur l'opération « *Petit-Canal – renouvellement et renforcement réseaux AEP de la ville de Petit-Canal* » ;
- 300 000 euros sur l'opération « *Morne-à-L'eau/Sainte-Anne : travaux d'urgence sur l'usine de traitement d'eau de Deshauteurs et la station de pompage de l'Espérance* » ;
- 1 000 000 euros sur l'opération « *Saint-Claude/Bouillante – Forages Basse-Terre* ».

Au total, les dépenses d'investissement corrigées, incluant les RAR corrigés, s'élèvent à 60 791 178,22 euros.

II. B. 4. Total des corrections

Le budget annexe « AEP » corrigé est en déséquilibre de 36 875 266,52 euros. Ce déficit prévisionnel est le résultat d'un déficit de la section d'exploitation de 36 882 060,75 euros et d'un excédent de la section d'investissement de 6 794,23 euros.

II. C. Le budget annexe « *assainissement collectif* » (SPAC)

II. C. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget 2025 par délibération du conseil syndical en date du 30 juin 2025.

II. C. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

a. *Section d'exploitation*

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

La section d'exploitation comporte des RAR uniquement en dépenses d'un montant de 4 051 375,47 euros.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel, frais assimilés* » est augmenté de 11 893 euros pour tenir compte des majorations de cotisations de retraites non honorées pour les exercices 2023 et 2024 au titre de la CNRACL.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* » est relevé de 4 551 000 euros afin de porter à son niveau réel la provision pour impayés, sous-évaluée par le comité syndicat lors du vote du compte administratif, en raison d'une insuffisance de crédits disponibles.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 39 254 514,25 euros (+4 562 893 euros) au lieu de 34 691 621,25 euros.

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation.

La section d'investissement comporte des RAR seulement en dépenses d'un montant de 2 326 741,42 euros qu'il convient de modifier comme suit :

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 2 482 287,12 euros au titre du mandatement d'office concernant une dette envers une société partenaire du syndicat mixte, se rattachant à l'exercice 2024.

Au total, les dépenses d'investissement corrigées s'élèvent à 19 862 808,83 euros au lieu de 17 380 521,71 euros.

c. *Total des corrections relatives aux restes à réaliser*

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -3 441 124,39 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°4 : Montant des corrections en sincérité à reporter au budget annexe (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	30 640 245,78	4 051 375,47	34 691 621,25	4 562 893,00	39 254 514,25	4 562 893,00
Recettes	30 244 182,14	0,00	30 244 182,14	0,00	30 244 182,14	0,00
Résultat de l'exercice/solde	-396 063,64	-4 051 375,47	-4 447 439,11	-4 562 893,00	-9 010 332,11	-4 562 893,00
Résultat n-1	6 559 499,30		6 559 499,30	0,00	6 559 499,30	
Résultat cumulé	6 163 435,66	-4 051 375,47	2 112 060,19	-4 562 893,00	-2 450 832,81	-4 562 893,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	15 053 780,29	2 326 741,42	17 380 521,71	2 482 287,12	19 862 808,83	2 482 287,12
Recettes	12 213 099,15	0,00	12 213 099,15	0,00	12 213 099,15	0,00
Résultat de l'exercice/solde	-2 840 681,14	-2 326 741,42	-5 167 422,56	-2 482 287,12	-7 649 709,68	-2 482 287,12
Résultat n-1	6 659 418,10		6 659 418,10	0,00	6 659 418,10	
Résultat cumulé	3 818 736,96	-2 326 741,42	1 491 995,54	-2 482 287,12	-990 291,58	-2 482 287,12
Résultat global de clôture	9 982 172,62	-6 378 116,89	3 604 055,73	-7 045 180,12	-3 441 124,39	-7 045 180,12

Source : CRC de Guadeloupe

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2024 du budget annexe « SPAC » du SMGEAG est un déficit de 3 441 124,39 euros au lieu d'un excédent de 3 604 055,73 euros.

II. C. 3. La sincérité des mesures nouvellesa. *En recettes d'exploitation*

Le SMGEAG a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 35 830 195,04 euros, y compris le résultat reporté (+6 163 435,66 euros).

Le chapitre 13 « *Atténuation de charges* » est diminué de 260 000 euros pour tenir de la moyenne du réalisé des deux dernières années.

Le chapitre 70 « *Ventes produits fabriqués, prestations* » est diminué de 240 000 euros pour tenir compte de la moyenne du réalisé des deux dernières années.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est diminué de 2 400 000 euros, le montant définitif de la subvention « *COROM* » pour l'année 2025 étant conditionné à la production de livrables aux échéances prévues par avenant, comme indiqué précédemment pour le budget annexe « AEP ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'exploitation sont corrigées de -2 900 000 euros.

Au total, les recettes d'exploitation corrigées s'élèvent à 32 930 195,04 euros au lieu de 35 830 105,04 euros.

b. En dépenses d'exploitation

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 53 200 516,97 euros, y compris RAR (4 051 375,47 euros).

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 44 900 euros en l'absence de justificatifs.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est diminué de 500 000 euros en l'absence de justificatifs.

Le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est diminué de 4 551 000 euros en miroir de la correction en RAR, visant à relever la provision pour impayés au titre de l'année 2024, à son niveau réel.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », de 50 000 euros, est annulé, le déficit de la section d'exploitation ne permettant pas d'abonder la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'exploitation sont diminuées de 5 145 900 euros.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 52 617 509,97 euros au lieu de 53 200 516,97 euros.

c. En recettes d'investissement

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 44 543 736,96 euros, y compris le résultat reporté (+3 818 736,96 euros).

En miroir du montant inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu d'annuler le virement de 50 000 euros au chapitre 021 « *Virement de la section de d'exploitation* ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 44 493 736,96 euros au lieu de 44 543 736,96 euros.

d. En dépenses d'investissement

Le SMGEAG a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 38 500 221,08 euros, y compris les RAR qui n'appellent pas d'observation.

En tenant compte des RAR corrigés en sincérité, les dépenses d'investissement sont de 40 982 508 euros au lieu de 38 500 221,08 euros.

II. C. 4. Total des corrections

Le budget annexe « SPAC » corrigé est en déséquilibre de 16 176 086,17 euros. Ce déficit prévisionnel est le résultat d'un déficit de la section d'exploitation de 19 687 314,93 euros et d'un excédent de la section d'investissement de 3 511 228,76 euros.

II. D. Le budget annexe « *assainissement non collectif* » (SPANC)

II. D. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget supplémentaire 2025, par délibération du conseil syndical en date du 30 juin 2025.

II. D. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

a. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

La section d'exploitation comporte des RAR seulement en dépenses d'un montant de 1 517,08 euros qu'il convient de modifier comme suit :

Le chapitre 012 « *Charges de personnel, frais assimilés* » est augmenté de 782 euros pour tenir compte des majorations de cotisations de retraites non honorées pour les exercices 2023 et 2024 au titre de la CNRACL.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 607 873,97 euros au lieu de 607 091,97 euros.

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses de 4 254,86 euros qui n'appellent pas d'observation.

c. Total des corrections relatives aux restes à réaliser

Le total des corrections sur les RAR s'élève à 782 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°5 : Montant des corrections en sincérité à reporter au budget (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	605 574,89	1 517,08	607 091,97	782,00	607 873,97	782,00
Recettes	526 432,77	0,00	526 432,77	0,00	526 432,77	0,00
Résultat de l'exercice/solde	-79 142,12	-1 517,08	-80 659,20	-782,00	-81 441,20	-782,00
Résultat n-1	143 290,26		143 290,26	0,00	143 290,26	
Résultat cumulé	64 148,14	-1 517,08	62 631,06	-782,00	61 849,06	-782,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	8 151,82	4 254,86	12 406,68	0,00	12 406,68	0,00
Recettes	30 794,38	0,00	30 794,38	0,00	30 794,38	0,00
Résultat de l'exercice/solde	22 642,56	-4 254,86	18 387,70	0,00	18 387,70	0,00
Résultat n-1	32 616,87		32 616,87	0,00	32 616,87	
Résultat cumulé	55 259,43	-4 254,86	51 004,57	0,00	51 004,57	0,00
Résultat global de clôture	119 407,57	-5 771,94	113 635,63	-782,00	112 853,63	-782,00

Source : CRC de Guadeloupe

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe « SPANC » du SMGEAG est un excédent de 112 853,63 euros, au lieu d'un excédent de 113 635,63 euros.

II. D. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes d'exploitation

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 658 373,44 euros, y compris le résultat reporté (64 148,14 euros).

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est diminué de 80 000 euros, le montant définitif de la subvention « *COROM* » pour l'année 2025 étant conditionné à la production de livrables aux échéances prévues par avenant, comme indiqué précédemment pour le budget annexe AEP.

En tenant compte de cette correction en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'exploitation sont corrigées de -80 000 euros.

Au total, les recettes d'exploitation corrigées s'élèvent à 578 373,44 euros au lieu de 658 373,44 euros.

b. En dépenses d'exploitation

Le SMGEAG a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 658 373,44 euros, y compris RAR (1 517,08 euros).

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 80 000 euros en miroir du chapitre 77 de la section d'exploitation.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 782 euros pour tenir compte de l'inscription en restes à réaliser de ce même montant correspondant à la majoration des cotisations CNRACL pour les exercices 2023 et 2024.

Au total, en tenant compte des RAR corrigés en sincérité, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 578 373,44 euros au lieu de 658 373,44 euros.

c. En section d'investissement

Le SMGEAG a arrêté les recettes et les dépenses nouvelles d'investissement à 90 484,73 euros, y compris le résultat reporté (55 259,43 euros), qui n'appellent pas d'observation.

II. D. 4. Total des corrections

Le budget annexe « SPANC » corrigé est en équilibre sur ses sections d'exploitation et d'investissement.

II. E. Le budget annexe « *gestion des eaux pluviales urbaines* » (GEPU)

II. E. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget 2025.

II. E. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

a. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

Le SMGEAG a voté des RAR uniquement en dépenses à la section d'exploitation pour un montant de 473 759,05 euros.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* », est augmenté de 2 565 euros correspondant à la majoration de retard de non-paiement des cotisation CNRACL pour les années 2023 et 2024.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* » est augmenté de 2 320 813,06 euros, pour pallier au non règlement de la participation des EPCI pour l'année 2023.

Il est également ajouté la somme de 1 640 000 euros en prévision du non-recouvrement de la participation des EPCI pour l'année 2024. Ce montant correspond à 41 % des participations titrées (3 999 999,95 euros) et attendues par le SMGEAG.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 5 609 686,38 euros (+3 963 378,06 euros) au lieu de 1 646 308,32 euros.

b. En section d'investissement

Les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation.

La section d'investissement comporte des RAR uniquement en dépenses d'investissement pour un montant de 148 954 euros, qui n'appellent pas d'observation.

c. Total des corrections

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -3 963 378,06 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°6 : Montant des corrections en sincérité à reporter au budget (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 172 549,27	473 759,05	1 646 308,32	3 963 378,06	5 609 686,38	3 963 378,06
Recettes	4 008 092,32	0,00	4 008 092,32	0,00	4 008 092,32	0,00
Résultat de l'exercice	2 835 543,05	-473 759,05	2 361 784,00	-3 963 378,06	-1 601 594,06	-3 963 378,06
résultat n-1	5 414 411,64		5 414 411,64	0,00	5 414 411,64	
Résultat cumulé	8 249 954,69	-473 759,05	7 776 195,64	-3 963 378,06	3 812 817,58	-3 963 378,06
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	131 775,53	148 954,00	280 729,53	0,00	280 729,53	0,00
Recettes	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	0,00
Résultat de l'exercice	988 224,47	-148 954,00	839 270,47	0,00	839 270,47	0,00
résultat n-1	-441 416,36		-441 416,36	0,00	-441 416,36	
Résultat cumulé	546 808,11	-148 954,00	397 854,11	0,00	397 854,11	0,00
Résultat global de clôture	8 796 762,80	-622 713,05	8 174 049,75	-3 963 378,06	4 210 671,69	-3 963 378,06

Source : CRC de Guadeloupe

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2024 du budget annexe « *eaux pluviales urbaines* » du SMGEAG est un excédent de 4 210 671,69 euros, au lieu de 8 174 049,75 euros.

II. E. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En section d'exploitation

Le SMGEAG a arrêté les dépenses et recettes nouvelles d'exploitation à 6 799 572,11 euros, y compris le résultat reporté.

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

Concernant les dépenses d'exploitation, au chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* », il convient d'annuler, en miroir, la somme de 2 320 813,06 euros inscrit à tort au budget supplémentaire 2025.

Par ailleurs, la somme de 1 640 000 euros (41 % de 3 999 999,95 euros, total des participations des EPCI) est ajoutée à ce même chapitre en prévision du non-recouvrement des titres de recettes qui seront émises par le SMGEAG pour l'exercice 2025.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'exploitation sont corrigées de -680 813,06 euros.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 10 082 137,11 euros au lieu de 6 799 572,11 euros, y compris RAR corrigés en sincérité (3 963 378,06 euros).

b. En section d'investissement

Le SMGEAG a arrêté les dépenses et recettes nouvelles d'investissement à 7 721 974,69 euros y compris résultat reporté. Elles n'appellent pas d'observation.

II. E. 1. Total des corrections

Le budget annexe « GEPU » corrigé est en déséquilibre de 3 282 565 euros. Ce déficit prévisionnel est le résultat d'un déficit de la section d'exploitation et d'un équilibre de la section d'investissement.

II. F. Le budget annexe « *défense extérieure contre l'incendie* » (DECI)

II. F. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 ont été correctement reportés au budget 2025.

II. F. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

a. En section d'exploitation

Les recettes d'exploitation n'appellent pas d'observation.

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses d'un montant de 198,00 euros.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est augmenté de 680,00 euros pour tenir compte de la majoration de retard du non-paiement de la cotisation CNRACL pour les exercices 2023 et 2024.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 112 274,31 euros au lieu de 111 594,31 euros.

b. En section d'investissement

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses d'un montant de 267 313,96 euros. Ils n'appellent pas d'observation.

c. Total des corrections

Le total des corrections sur les RAR s'élève à -680 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°7 : Montant des corrections en sincérité à reporter au budget (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	111 396,31	198,00	111 594,31	680,00	112 274,31	680,00
Recettes	344 424,72	0,00	344 424,72	0,00	344 424,72	0,00
Résultat de l'exercice	233 028,41	-198,00	232 830,41	-680,00	232 150,41	-680,00
résultat n-1	1 926,16		1 926,16	0,00	1 926,16	
Résultat cumulé	234 954,57	-198,00	234 756,57	-680,00	234 076,57	-680,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	28 111,61	267 313,96	295 425,57	0,00	295 425,57	0,00
Recettes	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00
Résultat de l'exercice	-7 111,61	-267 313,96	-274 425,57	0,00	-274 425,57	0,00
résultat n-1	-11 239,10		-11 239,10	0,00	-11 239,10	
Résultat cumulé	-18 350,71	-267 313,96	-285 664,67	0,00	-285 664,67	0,00
Résultat global de clôture	216 603,86	-267 511,96	-50 908,10	-680,00	-51 588,10	-680,00

Source : CRC de Guadeloupe

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2024 du budget annexe « DECI » est un déficit de 51 588,10 euros au lieu de 50 908,10 euros.

II. F. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes d'exploitation

Le SMGEAG a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 1 095 954,57 euros, y compris le résultat reporté.

Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » est diminué de 717 313,28 euros. Au regard de l'article III des statuts du SMGEAG, la compétence DECI n'est exercée par le SMGEAG « que sur le périmètre des communautés d'agglomération auxquelles cette compétence (...) a été transférée dans sa totalité par les communes membres ». Or, le SMGEAG a pour pratique d'inscrire la totalité des recettes des cinq communautés d'agglomération membres au budget primitif sur la base de la délibération d'adoption du budget et de faire des annulations de titres au gré des éventuelles modifications de statuts des communautés d'agglomérations qui auraient intégré la compétence. À ce jour, seules

les communautés d'agglomération de la Riviera du Levant et du Nord Grande Terre ont modifié effectivement leurs statuts par arrêté préfectoral. Il convient donc de supprimer les recettes prévisionnelles des communautés d'agglomération Cap Excellence pour un montant de 277 251,62 euros, celles du Nord Basse-Terre pour un montant de 221 269,79 euros, et celles du Grand Sud Caraïbes pour un montant de 218 791,87 euros.

En tenant compte de cette correction en sincérité, le montant des recettes nouvelles d'exploitation corrigées s'élève à 378 641,29 euros au lieu de 1 095 954,57 euros.

b. En dépenses d'exploitation

Le SMGEAG a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 1 095 954,57 euros. Elles n'appellent pas d'observation.

En tenant compte des RAR, les dépenses d'exploitation sont de 1 096 635 euros.

c. En section d'investissement

La collectivité a arrêté les dépenses et recettes nouvelles d'investissement à 561 000,00 euros y compris le résultat reporté. Elles n'appellent pas d'observations.

II. F. 4. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *défense extérieure contre l'incendie* » corrigé est en déséquilibre de -717 993,28 euros, avec une section d'investissement équilibrée.

II. G. Synthèse des budgets corrigés

À l'issue des corrections réalisées par la chambre, l'ensemble des budgets du SMGEAG, à l'exception du SPANC, sont en déséquilibre.

Tableau n°8 : synthèse des corrections pour l'ensemble des budgets (en euros)

Résultat global prévisionnel	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
PRINCIPAL	-	-72 725,00	- 347 184,53	-419 909,53
AEP	-29 822 956,81	-14 753 504,91	7 701 195,20	-36 875 266,52
SPAC	-11 326 806,05	-7 045 180,12	2 195 900,00	-16 176 086,17
SPANC	-	-782,00	782,00	0,00
GEPU	-	-3 963 378,06	680 813,06	-3 282 565,00
DECI	-	-680,00	-717 313,28	-717 993,28
TOTAUX	-41 149 762,86	-25 836 250,09	9 514 192,45	-57 471 820,50

Source : CRC de Guadeloupe

III. PROPOSITIONS DE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE, À LONG TERME

Il résulte de tout ce qui a été exposé auparavant que la situation budgétaire du syndicat mixte est fortement dégradée. Les mesures de redressement préconisées par la chambre, budget par budget, ne sauraient permettre, à ce stade, de résorber le déficit, ni à l'échéance d'une année, ni à moyen terme. Il est nécessaire pour le syndicat de mettre en œuvre un

plan de rétablissement sur cinq ans (2026 - 2030). Toutefois, le plan proposé ne permettra pas d'atteindre l'équilibre à cette échéance, compte-tenu de l'ampleur des déficits constatés et des efforts structurels à entreprendre qui ont été mis en évidence par les récents travaux de la chambre concernant le SMGEAG¹.

Dans ces conditions, selon la chambre, les paiements des clients du SMGEAG ne permettent pas de financer les charges d'exploitation du syndicat, alors que cela devrait être le cas pour les compétences eau potable et assainissement, qui relèvent du régime des services publics industriels et commerciaux. De ce fait, le syndicat dépend, pour maintenir une capacité minimale de trésorerie pour payer les salaires et une partie des factures, du soutien financier de l'État, via la subvention prévue dans le cadre du contrat d'accompagnement renforcé dit « *COROM* », conclu pour la période 2023-2025.

III. A. 1. Des décisions importantes sont nécessaires pour engager un redressement à long terme du syndicat mixte

Selon la chambre, deux orientations majeures apparaissent indispensables pour engager le redressement durable du SMGEAG :

- une réforme de son organisation institutionnelle par la création et la mise en œuvre effective de la régie personnalisée prévue à l'article 7 de ses statuts, dont le principe a été réaffirmé lors du comité syndical du 26 septembre 2025 ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité financière entre les EPCI et collectivités membres, conformément aux dispositions légales en vigueur et aux statuts du syndicat mixte.

La création de la régie personnalisée vise à clarifier la gouvernance et à renforcer l'efficacité de l'exploitation. Si elle ne produira pas immédiatement de ressources supplémentaires, l'amélioration de la gestion qu'elle est censée apporter devrait contribuer à restaurer la confiance des usagers, et donc à améliorer le recouvrement des recettes, condition indispensable au rétablissement de l'équilibre budgétaire et de la capacité du syndicat à financer les investissements nécessaires.

La mise en place d'une solidarité financière entre les membres du syndicat constitue, selon la chambre, un second levier d'action. Elle est en effet rendue possible par la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, par l'article 15, notamment son II, des statuts du syndicat mixte, ainsi que par les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT.

À cet égard, le syndicat peut appeler la contribution exceptionnelle des EPCI et collectivités membres, sur le fondement de plusieurs alinéas de l'article L. 2224-2 précité :

- d'une part, la hausse excessive du tarif de l'eau engendrée par la convergence tarifaire (article L. 2224-2, 10^{ème} alinéa, 1^{er} ter) et la réalisation à venir d'investissements indispensables à la rénovation des réseaux (article L. 2224-2, 9^{ème} alinéa, 1 bis), constituent deux dérogations à l'interdiction de principe d'abondement des services publics industriels et commerciaux que la chambre

¹ Chambre régionale des comptes de Guadeloupe, [rapport d'observations définitives n°2025-0280](#) portant sur l'examen des comptes et de la gestion du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (compétence eau potable).

invite le syndicat à faire valoir auprès des EPCI et collectivités membres, à tout le moins pour les années 2026 et 2027 ;

- d'autre part, l'organisation particulière dans le fonctionnement du service, notamment en raison des particularités de son réseau d'adduction d'eau (L. 2224-2, 3^{ème} alinéa, 1^o), par exemple au plan topographique (existences de hameaux isolés notamment), peut également conduire le syndicat mixte à solliciter un abondement exceptionnel par les EPCI et collectivités membres, à tout le moins pour les années 2026 et 2027.

La combinaison de ces deux mesures –réforme de la gouvernance et solidarité financière– apparaît, dès lors, comme des conditions *sine qua non* pour restaurer la soutenabilité financière du SMGEAG, dans la durée, et ainsi engager sa trajectoire de redressement à moyen et long terme.

III. A. 2. Plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire (budget consolidé)

Selon l'article L. 1612-4 du CGCT, « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère [...]* ».

Compte tenu de l'impossibilité d'un retour à l'équilibre à moyen terme, la chambre préconise, ainsi qu'il a été exposé auparavant, un plan de redressement sur cinq ans (2026 à 2030). Ce scénario repose sur une hypothèse équilibrée, voire optimiste : il anticipe une dégradation du résultat en 2026, suivie d'un redressement progressif et graduel.

Par ailleurs, la chambre a neutralisé, dans cette prospective de rétablissement de l'équilibre, les amortissements des actifs transférés par les EPCI avant le 31 décembre 2024, ces actifs étant pour la plupart vétustes et probablement déjà amortis physiquement. Il n'y a donc pas lieu de les prendre en compte.

Les résultats cumulés des exercices 2026 à 2030 de la prospective prennent comme point de départ le résultat anticipé pour l'exercice 2025 à l'issue des corrections apportées par la chambre, soit - 57 471 820,50 euros.

Le résultat annuel de chaque exercice est obtenu par l'addition des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel. Pour le SMGEAG, la part du résultat d'exploitation est prédominante et détermine la trajectoire d'ensemble. Au regard des informations à sa disposition, la chambre a retenu l'hypothèse d'un résultat financier négatif de - 1 500 000 euros et d'un résultat exceptionnel positif de 2 000 000 euros pour chaque exercice de la prospective.

Tableau n° 9 : projection pluriannuelle de retour à l'équilibre (en euros)

	2026	2027	2028	2029	2030
Production vendue	66 068 000,00	67 702 040,00	69 946 121,60	72 863 427,68	76 539 233,34
Services + Travaux	26 107 000,00	26 760 310,00	27 657 522,40	28 823 898,52	30 293 532,43
Subventions d'exploitation	8 759 667,00	5 343 000,00	4 343 000,00	4 343 000,00	4 343 000,00
Autres produits	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	230 000,00
Autres remboursements	550 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
Total des produits d'exploitation	102 484 667,00	101 355 350,00	103 496 644,00	107 580 326,20	111 955 765,77
Achats et charges externes	32 000 000,00	31 100 000,00	30 100 000,00	29 000 000,00	27 800 000,00
Impôts et taxes,	852 000,00	852 000,00	852 000,00	852 000,00	852 000,00
Charges de personnel	38 700 000,00	34 700 000,00	33 850 000,00	33 000 000,00	33 660 000,00
Atténuations de produits	5 277 896,00	5 277 896,00	5 277 896,00	5 277 896,00	5 277 896,00
Dotations aux amortissements	22 000 000,00	22 500 000,00	23 000 000,00	23 500 000,00	24 000 000,00
Dotations aux provisions - pour dépréciation des comptes des redevables	33 035 000,00	31 698 000,00	30 642 293,00	29 402 512,00	29 157 491,00
Autres charges	130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
Total des charges d'exploitation	131 994 896,00	126 257 896,00	123 852 189,00	121 162 408,00	120 877 387,00
Résultat d'exploitation	- 29 510 229,00	- 24 902 546,00	- 20 355 545,00	- 13 582 081,80	- 8 921 621,23
Résultat de l'exercice	- 29 010 229,00	- 24 402 546,00	- 19 855 545,00	- 13 082 081,80	- 8 421 621,23
Résultat cumulé*	- 86 482 049,50	- 110 384 595,50	- 129 740 140,50	- 142 322 222,30	- 150 243 843,53

*calculé à partir de la valeur initiale du résultat anticipé pour l'exercice 2025 après les corrections apportées par la chambre, soit – 57 471 820,50 euros

Source : CRC de Guadeloupe, d'après les comptes de gestion du SMGEAG

Les hypothèses de retournement sont de plusieurs ordres :

1. Les mesures qui conditionnent l'équilibre d'ensemble du SMGEAG

En recettes supplémentaires :

- un abondement exceptionnel des EPCI et collectivités membres, équivalent à la dotation initiale du syndicat (16,25 M€), selon la répartition entre membres fixée par l'article 15 des statuts du SMGEAG. En effet l'article 15 des statuts du syndicat mixte en date du 26 août 2021 prévoient explicitement que « *dans les conditions prévues à l'article L. 2224-2 du CGCT, les membres du syndicat mixte peuvent prendre en charge des dépenses au titre des services publics de l'eau et de l'assainissement, par décision motivée du comité syndical* ». La ventilation de cette dotation a été estimée, dans le cadre de cette prospective, à un tiers en section de fonctionnement et deux tiers en section d'investissement, avec des versements des collectivités étalés sur les exercices 2026 et 2027.

- une hausse tarifaire progressive des prestations, à partir de 2028, visant à porter la production vendue à 76,5 M€ en 2030. Cette évolution est subordonnée notamment à la mise en œuvre concrète de la convergence tarifaire, qui doit réduire le nombre de tarifs (il existe aujourd'hui jusqu'à 30 tarifs différents pour l'eau potable) et atténuer les écarts de prix entre territoires ;
- une amélioration du recouvrement à partir de 2029, grâce à une meilleure performance des réseaux et des bases clientèles fiabilisées, permettant de mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé ;
- un élargissement de l'assiette de facturation par la mise en service de 20 000 à 30 000 compteurs, jusque-là non intégrés dans les bases de facturation, le raccordement de 13 000 clients raccordables et le renouvellement du parc de compteurs (25 000 en moyenne par an) ;

En mesures d'économie :

- s'agissant des charges externes, des économies sont possibles selon la chambre, par le truchement de la numérisation, la rationalisation du parc automobile et la maîtrise de la sous-traitance ;
- les charges de personnel pourraient diminuer, après avoir atteint leur niveau le plus élevé en 2026 pour permettre le financement du plan de départ volontaire, et s'établir à 33,6 M€ en 2030 notamment par le déploiement du plan de départs volontaires (3,2 M€ d'économies), par la meilleure maîtrise des heures supplémentaires et, enfin, par la mutualisation des moyens entre les directions territoriales ;
- après un pic à 42 % d'impayés en 2026, ce taux devra diminuer pour atteindre 34 % en 2030, sous l'effet conjugué de l'amélioration du recouvrement et d'un suivi contentieux renforcé. Cette hypothèse ambitieuse de diminution de la part d'impayés apparaît réaliste pour la chambre, à condition que le SMGEAG fasse de cet enjeu essentiel à son redressement, une priorité.

Malgré l'augmentation projetée des recettes et les mesures d'économies envisagées, le résultat d'exploitation resterait déficitaire de 8,9 M€ en 2030. Néanmoins, cette trajectoire rapprocherait le syndicat d'une situation d'équilibre et constituerait, de l'avis de la chambre, une étape indispensable dans le processus de redressement.

Ce scénario ne prend pas en compte des incidences de la création de la régie, ni l'éventuelle prolongation d'une solidarité financière entre membres du comité syndical au-delà de 2027.

2. Les mesures spécifiques aux différents budgets déséquilibrés

Budget annexe « Eau potable » (AEP) :

Le budget annexe « Eau potable » n'a pas été adopté en équilibre réel par le SMGEAG et compte tenu du déficit constaté, aucune proposition de la chambre ne permet de rétablir l'équilibre sur 2025. Toutefois, la chambre invite le syndicat à :

- accélérer la convergence tarifaire, afin d'atteindre à moyen terme un prix moyen plus adapté à la complexité de son réseau, à l'importance de ses charges de fonctionnement -largement héritées des modalités de transfert des anciens opérateurs– ainsi qu'aux besoins d'investissement indispensables pour mettre un terme aux tours d'eau et réduire le délai de renouvellement des conduites ;
- poursuivre et intensifier le plan d'économies sur les charges à caractère général, notamment par l'amélioration de l'exploitation, qui doit résulter de la réorganisation interne projetée et des mutualisations attendues ;
- diminuer les achats d'eau par l'amélioration de la performance des réseaux.

Budget annexe « Assainissement collectif » (SPAC) :

Il résulte de ce qui précède que le budget annexe « *Assainissement collectif* » n'a pas été adopté en équilibre réel par le SMGEAG. Compte tenu du déficit constaté, la chambre invite le syndicat à :

- limiter le recours à la sous-traitance pour réparer, vidanger et curer les réseaux, par la mise en œuvre, d'une politique d'internalisation de ces prestations très coûteuses ;
- facturer la redevance d'assainissement à l'ensemble des abonnés raccordables ;
- optimiser les recettes, en instaurant le dispositif de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) inscrit dans le plan d'action d'économies, permettant un accroissement des recettes grâce à la participation financière des bailleurs et promoteurs immobiliers aux dépenses relatives aux investissements de l'assainissement collectif.

Autres budgets (principal, GEPU, DECI) :

- opérer la montée en charge des compétences GEPU et DECI sans recrutements nouveaux et par redéploiement des personnels ;
- organiser, avec les communautés d'agglomération Cap Excellence, Nord Basse-Terre et Grand Sud Caraïbes, le transfert effectif de la compétence DECI au SMGEAG.

PAR CES MOTIFS,

- 1) DÉCLARE** recevable la saisine par le préfet de Guadeloupe de la chambre régionale des comptes des budgets de 2025 du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), au titre des dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, ainsi que des recettes et des dépenses, que seul le budget annexe « *SPANC* », sur les six que compte le SMGEAG, a été voté en équilibre réel ;

- 3) **PROPOSE** d'apporter aux budgets du SMGEAG les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 4) **DEMANDE** au comité syndical du SMGEAG de prendre une nouvelle délibération rectifiant les budgets initiaux conformément au présent avis dans le délai d'un mois à partir de sa communication ;
- 5) **DEMANDE** en conséquence au SMGEAG, en application de l'article R. 1612-22 du code général des collectivités territoriales, d'adresser dans le délai de huit jours la nouvelle délibération au représentant de l'Etat et à la chambre régionale des comptes de Guadeloupe ;
- 6) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 7) **DEMANDE** en conséquence au SMGEAG de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 8) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Guadeloupe, au président du SMGEAG et au directeur régional des finances publiques de Guadeloupe.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe, le 4 novembre 2025.

Présents :

- M. Pierre GRIMAUD, président de la chambre, président de séance ;
- M. Patrick PLANTARD, président de section ;
- MM. Hadi HABCHI et Aloys DOMON, premier conseiller et conseiller rapporteurs.

Le président de séance

La greffière de séance

Pierre GRIMAUD

Martine AZARÈS

ANNEXE 1 : Budget du SMGEAG proposé pour 2025
Avis n° 2025-0054

Budget principal de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	9 559 835,37	0,00	0,00	9 559 835
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 402 316,02	72 725,00	0,00	21 475 041
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	50 000,00	0,00	0,00	50 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	65 267,45	65 267
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	700 000,00	0,00	0,00	700 000
042	Opér.ordre de transferts entre sections	100 000,00	0,00	0,00	100 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	31 822 151,39	72 725,00	65 267,45	31 960 144
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00	400 000
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 422 151,39	0,00	-281 917,08	31 140 234
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	31 822 151,39	0,00	-281 917,08	31 540 234

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	84 090,70	0,00	0,00	84 091
21	Immobilisations corporelles	1 056 318,74	0,00	0,00	1 056 319
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	5 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	1 145 409,44	0,00	0,00	1 145 409
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	107 659,20	0,00	0,00	107 659
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	700 000,00	0,00	0,00	700 000
040	Opér.ordre de transferts entre sections	100 000,00	0,00	0,00	100 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	237 750,24	0,00	0,00	237 750
	Total	1 145 409,44	0,00	0,00	1 145 409

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	31 822 151,39	72 725,00	65 267,45	31 960 144
Recettes	31 822 151,39	0,00	-281 917,08	31 540 234
Résultat	0,00	-72 725,00	-347 184,53	-419 910
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	1 145 409,44	0,00	0,00	1 145 409
Recettes	1 145 409,44	0,00	0,00	1 145 409
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-72 725,00	-347 184,53	-419 910

Budget annexe « Eau potable » (AEP) de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION- VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	37 673 806,11	506 384,01	500 000,00	38 680 190
012	Charges de personnel	11 508 535,75	39 106,00	-34 000,00	11 513 642
014	Atténuations de produits	6 876 745,69	2 437 634,66	0,00	9 314 380
65	Autres charges de gestion courantes	103 240,00	0,00	0,00	103 240
66	Charges financières	2 882 356,67	0,00	191 804,80	3 074 161
67	Charges Exceptionnelles	10 625 000,00	0,00	0,00	10 625 000
68	Dotations aux provisionset dépréciations	34 179 000,00	11 429 000,00	-11 429 000,00	34 179 000
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	45 957,60	0,00	-45 957,60	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	13 725 000,00	0,00	0,00	13 725 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	117 619 641,82	14 412 124,67	-10 817 152,80	121 214 614
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	0,00	100 000
70	Produits services, domaines et ventes	67 500 000,00	0,00	0,00	67 500 000
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	800 000,00	0,00	0,00	800 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	12 420 000,00	0,00	-5 520 000,00	6 900 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	2 223 546,60	0,00	0,00	2 223 547
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	6 809 006,34	0,00	0,00	6 809 006
	Total	89 852 552,94	0,00	-5 520 000,00	84 332 553

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	1 224 922,45	0,00	0,00	1 224 922
21	Immobilisations corporelles	35 893 374,14	341 380,24	-650 000,00	35 584 754
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	7 692 000,00	0,00	-1 800 000,00	5 892 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	18 054 501,39	0,00	0,00	18 054 501
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00	35 000
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	62 899 797,98	341 380,24	-2 450 000,00	60 791 178
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Immobilisations incorporelles	26 499 905,00	0,00	0,00	26 499 905
16	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
22	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
23	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
10	Emprunts et dettes assimilées	9 625 000,00	0,00	0,00	9 625 000
106	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
165	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
18	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
26	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
27	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
45	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
021	Opérations patrimoniales	45 957,60	0,00	-45 957,60	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	13 725 000,00	0,00	0,00	13 725 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	10 948 067,45	0,00	0,00	10 948 067
	Total	60 843 930,05	0,00	-45 957,60	60 797 972

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	117 619 641,82	14 412 124,67	-10 817 152,80	121 214 614
Recettes	89 852 552,94	0,00	-5 520 000,00	84 332 553
Résultat	-27 767 088,88	-14 412 124,67	5 297 152,80	-36 882 061
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	62 899 797,98	341 380,24	-2 450 000,00	60 791 178
Recettes	60 843 930,05	0,00	-45 957,60	60 797 972
Résultat	-2 055 867,93	-341 380,24	2 404 042,40	6 794
Résultat global prévisionnel	-29 822 956,81	-14 753 504,91	7 701 195,20	-36 875 267

Budget annexe « Assainissement collectif » (SPAC) de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	12 942 705,08	0,00	0,00	12 942 705
012	Charges de personnel	3 500 000,00	11 893,00	0,00	3 511 893
014	Atténuations de produits	3 711 738,33	0,00	0,00	3 711 738
65	Autres charges de gestion courantes	45 000,00	0,00	-44 900,00	100
66	Charges financières	3 545 073,56	0,00	0,00	3 545 074
67	Charges Exceptionnelles	10 125 000,00	0,00	-500 000,00	9 625 000
68	Dotations aux provisionset dépréciations	12 531 000,00	4 551 000,00	-4 551 000,00	12 531 000
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	-50 000,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	6 750 000,00	0,00	0,00	6 750 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	53 200 516,97	4 562 893,00	-5 145 900,00	52 617 510
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	-260 000,00	40 000
70	Produits services, domaines et ventes	22 800 000,00	0,00	-240 000,00	22 560 000
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	0,00	0,00	200 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	5 400 000,00	0,00	-2 400 000,00	3 000 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	966 759,38	0,00	0,00	966 759
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	6 163 435,66	0,00	0,00	6 163 436
	Total	35 830 195,04	0,00	-2 900 000,00	32 930 195

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	1 339 730,86	0,00	0,00	1 339 731
21	Immobilisations corporelles	12 484 086,09	2 482 287,12	0,00	14 966 373
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	15 530 000,00	0,00	0,00	15 530 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	9 146 404,13	0,00	0,00	9 146 404
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		38 500 221,08	2 482 287,12	0,00	40 982 508
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Immobilisations incorporelles	24 300 000,00	0,00	0,00	24 300 000
16	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
22	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
23	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
10	Emprunts et dettes assimilées	9 625 000,00	0,00	0,00	9 625 000
106	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
165	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
18	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
26	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
27	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
45	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
021	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	-50 000,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	6 750 000,00	0,00	0,00	6 750 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 818 736,96	0,00	0,00	3 818 737
Total		44 543 736,96	0,00	-50 000,00	44 493 737

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	53 200 516,97	4 562 893,00	-5 145 900,00	52 617 510
Recettes	35 830 195,04	0,00	-2 900 000,00	32 930 195
Résultat	-17 370 321,93	-4 562 893,00	2 245 900,00	-19 687 315
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	38 500 221,08	2 482 287,12	0,00	40 982 508
Recettes	44 543 736,96	0,00	-50 000,00	44 493 737
Résultat	6 043 515,88	-2 482 287,12	-50 000,00	3 511 229
Résultat global prévisionnel	-11 326 806,05	-7 045 180,12	2 195 900,00	-16 176 086

Budget annexe « Assainissement non collectif » (SPANC) de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION- VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	372 000,00	0,00	-80 000,00	292 000
012	Charges de personnel	230 000,00	782,00	-782,00	230 000
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	2 000,00	0,00	0,00	2 000
66	Charges financières	19 148,14	0,00	0,00	19 148
67	Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisionset dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	35 225,30	0,00	0,00	35 225
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	658 373,44	782,00	-80 782,00	578 373
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	0,00	2 000
70	Produits services, domaines et ventes	380 000,00	0,00	0,00	380 000
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	180 000,00	0,00	-80 000,00	100 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	32 225,30	0,00	0,00	32 225
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	64 148,14	0,00	0,00	64 148
	Total	658 373,44	0,00	-80 000,00	578 373

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles	24 254,86	0,00	0,00	24 255
21	Immobilisations corporelles	34 004,57	0,00	0,00	34 005
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	32 225,30	0,00	0,00	32 225
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	90 484,73	0,00	0,00	90 485
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
16	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
22	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
23	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
106	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
165	Particip, et créances rattachées à des particip°	0,00	0,00	0,00	0
18	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
26	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
27	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
45	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
021	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	35 225,30	0,00	0,00	35 225
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	55 259,43	0,00	0,00	55 259
	Total	90 484,73	0,00	0,00	90 485

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	658 373,44	782,00	-80 782,00	578 373
Recettes	658 373,44	0,00	-80 000,00	578 373
Résultat	0,00	-782,00	782,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	90 484,73	0,00	0,00	90 485
Recettes	90 484,73	0,00	0,00	90 485
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-782,00	782,00	0

Budget annexe « Gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	1 993 975,05	0,00	0,00	1 993 975
012	Charges de personnel, frais assimilés	755 000,00	2 565,00	0,00	757 565
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	10 000,00	0,00	0,00	10 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 320 813,06	3 960 813,06	-680 813,06	5 600 813
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	1 669 784,00	0,00	0,00	1 669 784
042	Opér.ordre de transferts entre sections	50 000,00	0,00	0,00	50 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	6 799 572,11	3 963 378,06	-680 813,06	10 082 137
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00	5 000
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	2 794 572,11	0,00	0,00	2 794 572
	Total	6 799 572,11	0,00	0,00	6 799 572

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	750 000,00	0,00	0,00	750 000
21	Immobilisations corporelles	6 967 174,69	0,00	0,00	6 967 175
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	4 800,00	0,00	0,00	4 800
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		7 721 974,69	0,00	0,00	7 721 975
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	5 455 382,58	0,00	0,00	5 455 383
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	1 669 784,00	0,00	0,00	1 669 784
040	Opér.ordre de transferts entre sections	50 000,00	0,00	0,00	50 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	546 808,11	0,00	0,00	546 808
Total		7 721 974,69	0,00	0,00	7 721 975

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	6 799 572,11	3 963 378,06	-680 813,06	10 082 137
Recettes	6 799 572,11	0,00	0,00	6 799 572
Résultat	0,00	-3 963 378,06	680 813,06	-3 282 565
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	7 721 974,69	0,00	0,00	7 721 975
Recettes	7 721 974,69	0,00	0,00	7 721 975
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-3 963 378,06	680 813,06	-3 282 565

Budget annexe « Défense extérieure contre l'incendie » (DECI) de 2025 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	524 954,57	0,00	0,00	524 955
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	680,00	0,00	200 680
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	10 000,00	0,00	0,00	10 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00	0,00	0,00	350 000
042	Opér.ordre de transferts entre sections	11 000,00	0,00	0,00	11 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	1 095 954,57	680,00	0,00	1 096 635
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	1 061 000,00	0,00	-717 313,28	343 687
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	34 954,57	0,00	0,00	34 955
	Total	1 095 954,57	0,00	-717 313,28	378 641

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000
21	Immobilisations corporelles	512 649,29	0,00	0,00	512 649
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	18 350,71	0,00	0,00	18 351
	Total	561 000,00	0,00	0,00	561 000
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	200 000,00	0,00	0,00	200 000
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	350 000,00	0,00	0,00	350 000
040	Opér.ordre de transferts entre sections	11 000,00	0,00	0,00	11 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	561 000,00	0,00	0,00	561 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	1 095 954,57	680,00	0,00	1 096 635
Recettes	1 095 954,57	0,00	-717 313,28	378 641
Résultat	0,00	-680,00	-717 313,28	-717 994
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	561 000,00	0,00	0,00	561 000
Recettes	561 000,00	0,00	0,00	561 000
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-680,00	-717 313,28	-717 994